

**Département de la Seine-Maritime**  
**VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : [accueil@mairie-sna.fr](mailto:accueil@mairie-sna.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-07-11-02**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, maire.

**Étaient présents :** Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D. ; Mme MOA K., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. LEROY E. ; M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

**Étaient absents excusés :** Mme CARON A.M. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), Mme WILK I. (pouvoir à Mme FLEURY B.), M. BENET Marc (pouvoir à M. SORIN P.)

**Étaient absents :** M. COUAILLET T., M. AVRIL V., Mme BOUCLON S., M. BARUT H. ; M. WINTER G., Mme BREARD A., POIS L.

Date de convocation : 03/07/2024

Date d'affichage : 03/07/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Votants : 20

M. LEROY Emmanuel a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : MODIFICATION RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE MULTI-ACCUEIL « L'ÎLE AUX ENFANTS »**

Les textes règlementaires récents sur le fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et les échanges entre la collectivité et la Caisse des Allocations familiales, nécessitent de faire évoluer et de compléter le règlement intérieur de la structure multi-accueil municipale « L'Île aux enfants ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret 2022-1772 du 30 décembre 2022, relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles,

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Considérant la convention de financement de l'EAJE « L'île aux enfants » entre la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont et la CAF de la Seine-Maritime,

Considérant la validation des modifications du règlement de fonctionnement de la crèche multi-accueil « L'Île aux Enfants » par la CAF de la Seine-Maritime,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Valide le règlement de fonctionnement ainsi que les protocoles présentés en annexe à la présente délibération,
- Dit que ces documents entreront en vigueur à compter du 25 août 2024,
- Autorise madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tout acte ou toute décision qui seraient la conséquence de la présente délibération.

**ANNEXE 2A : Règlement de fonctionnement de la crèche**

**ANNEXE 2B : Renseignements et autorisations**

**ANNEXE 2C : Protocoles de la crèche**

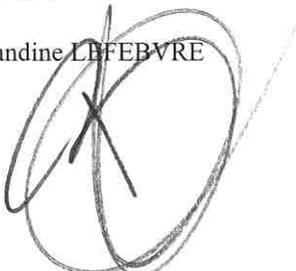
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 11 juillet 2024

Le maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, M. Emmanuel LEROY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240711-2024-07-11-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat